

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 11 février 2015 portant désignation des
membres des groupes de travail chargés de l'élaboration
des épreuves certificatives externes communes au terme
de la troisième étape du continuum pédagogique, pour les
années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018**

A.Gt 02-12-2015

M.B. 11-01-2016

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire;

Sur proposition de la Ministre de l'Education;
Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 2, 2^o, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 février 2015 portant désignation des membres des groupes de travail chargés de l'élaboration des épreuves certificatives externes communes au terme de la troisième étape du continuum pédagogique, pour les années scolaires 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 est modifié comme suit les termes «Jean-Marc Houyoux» sont remplacés par le terme «N.».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 3. - La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 2 décembre 2015.

Le Ministre-Président,

R. DEMOTTE

La Vice-présidente et Ministre de l'Education, de la Culture et de l'Enfance,

Mme J. MILQUET